



ARNAQUE VENTE SALON SUR INVITATION TELEPHONIQUE

Par **POVDOSE**, le **01/07/2009** à **20:48**

Bonjour, j'ai été démarché par téléphone pour venir dans une salle d'exposition d'un magasin s'appelant tendance relaxation à Libramont en Belgique, pour venir chercher deux cadeaux. Ils m'ont envoyé un courrier pour m'inviter et m'ont demandé des chiffres afin de participer à une tombola. Nous nous sommes rendu dans cette fameuse salle et à partir du moment où nous sommes entré le manège à commencé. A force de forte réduction nous sommes ressortit avec un bon de commande pour un salon dont nous n'avons pas vraiment besoin. maintenant nous aimerions savoir si nous avons bien les 7 jours de rétractation ou pas car sur le bon de commande il est noté que nous n'avons pas de délai de réflexion mais il est également marqué que nous avons 7 jours pour annulé la vente et il est également noté qu'en cas de non réception de l'objet le vendeur à le droit de réclamer 30% du prix de vente. Pour l'instant nous n'avons rien payé, il y a une ouverture de crédit qui s'est faite mais aucune coordonnée bancaire n'a été demandée, aucun acompte et le premier versement doit se faire un mois après réception de la marchandise. Je pense que l'arnaque se situe surtout au niveau du prix car en se renseignant un peu (tard) un canapé plus ou moins similaire reviendrais au prix pour lequel nous avons signé. Merci de nous aider.

Par **ardendu56**, le **02/07/2009** à **21:04**

POVDOSE, bonsoir

Dans le cas d'un achat à crédit, le consommateur dispose effectivement d'un délai de rétractation de 7 jours (article L311-1 et suivants du Code de la Consommation) dès lors que le crédit est consenti pour une durée supérieure à 3 mois et pour un montant inférieur à une somme de l'ordre de 22 000€. Délai pendant lequel le vendeur ne doit pas enregistrer la vente, ni encaisser l'acompte. Pour ce genre d'achat, il faut cocher la case "à crédit" sur le bon de commande.

Mais, en effet, partant du fait que le crédit n'est pas fait chez eux, certains vendeurs considèrent que c'est du comptant, et que le crédit externe ne les regarde pas. C'est faux ! Attention à bien cocher cette case "crédit" malgré les réticences du vendeur. S'il y a litige, on peut dénoncer un abus du vendeur pour bénéficier des 7 jours de rétractation. Envoyer une lettre recommandée avec AR au magasin.

Vous pouvez aussi consulter la DGCCRF de votre ville, ces ventes avec cadeaux, sont très connues et font des ravages. Il est difficile d'avoir gain de cause.

Bien à vous.

Par **Alain00**, le **18/09/2009** à **12:46**

Bonjour,

Le droit de rétractation de 7 jours ne s'applique PAS lorsque le contrat a été signé dans un local commercial prévu à cet effet, et c'est malheureusement le cas ici. Si le contrat avait été signé au domicile du client (j'aurais envie de dire " de la victime"), alors,vous en disposeriez. Il existe, en Belgique, une liste appelée "Liste Robinson", qui oblige les firmes affiliées a la ABMD (Association Belge de Marketing Direct)ne ne plus vous contacter (harceler) par téléphone. Cette obligation tombe lorsque la firme n'est pas affiliée à l'ABMD, ou lorsqu'elle fait appel à un call center étranger. Dans mon cas, ce dernier est situé à Casablanca, au Maroc!

Néanmoins, les firmes sont tenues, en vertu de la loi sur la protection de la vie privée, de respecter les demandes expresses des particuliers visant à ne plus être sollicités par ces démarchages téléphoniques.

Il faut donc aller s'adresser directement au magasin en question.

C'est ce que je vais faire. Je vous tiendrai au courant après avoir été pousser ma gueulante dans leur showroom. Je suis remonté, ça va être chaud.

A+ ;-)

Par **Alain00**, le **18/09/2009** à **21:23**

Voilà, c'est fait. Le "showroom" est en fait un petit local en préfabriqué. j'avoue avoir du mal à comprendre que l'on puisse acheter quoi que ce soit dans ce genre de souk. Les crispations zygomatiques des vendeuses, essayant en vain de ne pas se départir de sourires crispés, sont censées vous distraire du caractère très "cheep" du lieu.

Bref, après un début d'exposé de mon problème de harcèlement de call center, un type m'a immédiatement proposé de rayer mon numéro de téléphone de la liste.

Un conseil, allez voir ailleurs... Il y a, dans la région, des maisons autrement sérieuses...

Par **juliette82**, le **22/06/2010** à **16:17**

Incroyable!

J'habite la Rive-Sud de Montréal, au Québec, et je viens de recevoir un appel pour m'informer que j'avais été choisie pour recevoir un cadeau gratuitement à l'occasion de l'ouverture, près d'ici, d'une boutique nommée Tendence Relaxation!! La dame a voulu obtenir mon nom et mon adresse courriel et j'ai refusé... Elle a insisté un peu et la ligne s'est soudainement coupée... Étrange la coïncidence avec l'intervention dans le blog, qui date d'un petit moment déjà... Qu'il y ait un lien ou non, cela m'indique je j'ai bien fait d'être sur mes gardes...